

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 35^e année – N° 4 – Mercredi 30 janvier 2013

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté concernant l'indexation des émoluments de l'administration cantonale du 15 janvier 2013

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
— vu l'article 23a, alinéa 3, de la loi du 9 novembre
1978 sur les émoluments¹,

arrête:

Article premier

La valeur du point des émoluments est fixée à 1 franc.

Article 2

Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2013.

Delémont, le 15 janvier 2013.

Au nom du Gouvernement
Le président: Michel Probst
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RSJU 176.11

- l'arrêté concernant l'adhésion à la convention du 20 mars 1974 passé entre l'Institution Lavigny et les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud,
 - l'arrêté portant approbation de la convention relative au Centre valaisan de pneumologie à Montana,
 - l'arrêté concernant la conclusion d'une convention intercantonale relative à la collaboration hospitalière entre le Canton de Berne et la République et Canton du Jura,
 - l'arrêté concernant la conclusion d'une convention intercantonale relative aux tarifs hospitaliers applicables aux patients hors Canton,
 - l'arrêté concernant la conclusion d'une convention hospitalière avec le canton de Bâle-Ville,
 - l'arrêté concernant la conclusion d'une convention avec le Centre bâlois de réadaptation des personnes traumatisées médullaires et cérébro-lésées (REHAB),
 - l'arrêté concernant la conclusion d'une convention avec l'Hôpital de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
- prennent effet le 1^{er} janvier 2012.

Delémont, le 15 janvier 2013.

Au nom du Gouvernement
Le président: Michel Probst
Le chancelier: Sigismond Jacquod

République et Canton du Jura

Arrêté fixant l'entrée en vigueur de l'abrogation d'anciennes conventions dans le domaine de la santé suite au régime de financement hospitalier entré en vigueur au 1^{er} janvier 2012

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
— vu l'article 92, alinéa 2, lettre h, de la Constitution
jurassienne,

arrête:

Article unique

Les abrogations du 14 décembre 2012 de:

- l'arrêté concernant la conclusion de conventions avec les cliniques rhumatologiques de Baden et de Rheinfelden,

République et Canton du Jura

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission de tir de l'arrondissement 22 du canton du Jura pour la période 2013-2015

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
— vu l'article 34, lettre a, de l'ordonnance du 5 décembre 2003 sur le tir hors du service¹,

arrête:

Article premier

Est nommé membre de la commission de tir de l'arrondissement 22 du canton du Jura pour la période 2013-2015 le Plt Thierry Chételat, rue des Lilas 7, 2822 Courroux, en remplacement du Plt Jean-François Pape, démissionnaire.

Article 2

La période de fonction commence le 1^{er} janvier 2013 et expire le 31 décembre 2015.

Article 3

Le présent arrêté prend effet au 1^{er} janvier 2013.

Delémont, le 15 janvier 2013.

Au nom du Gouvernement
Le président: Michel Probst
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RS 512.31

République et Canton du Jura

**Arrêté
concernant les termes d'échéance
des acomptes et l'envoi du décompte
intermédiaire des impôts pour l'année 2013**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
— vu les articles 177b et 178, alinéa 2, de la loi d'impôt
du 26 mai 1988¹,

arrête:

Article premier

Les termes d'échéance des acomptes pour les impôts directs de l'Etat et des communes dus en 2013 sont fixés au 11 février, 11 mars, 10 avril, 10 mai, 10 juin, 10 juillet, 12 août, 10 septembre et 10 octobre 2013.

Article 2

L'envoi du décompte intermédiaire des impôts directs de l'Etat et des communes pour l'année fiscale 2013 est fixé au 13 décembre 2013.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Delémont, le 15 janvier 2013.

Au nom du Gouvernement
Le président: Michel Probst
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RSJU 641.11

République et Canton du Jura

**Arrêté
concernant les taux d'intérêts compensatoires,
moratoire, rémunérateur et sur paiements
volontaires applicables aux impôts directs
pour l'année civile 2013**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
— vu les articles 105, alinéa 2, et 181a de la loi d'impôt
du 26 mai 1988¹,

arrête:

Article premier

¹Le taux de l'intérêt moratoire applicable aux impôts directs est fixé à 5,00% durant l'année civile 2013.

²Les taux de l'intérêt rémunérateur, compensatoire négatif et compensatoire positif applicables aux impôts directs sont fixés à 0,25% durant l'année civile 2013.

³Le taux de l'intérêt sur paiements volontaires applicable aux impôts directs est fixé à 0,15% durant l'année civile 2013.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Delémont, le 15 janvier 2013.

Au nom du Gouvernement
Le président: Michel Probst
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RSJU 641.11

République et Canton du Jura

**Arrêté
concernant le taux de l'intérêt moratoire
applicable à l'impôt de succession
et de donation pour l'année fiscale 2013**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
— vu l'article 31, alinéa 3, de la loi du 13 décembre
2006 sur l'impôt de succession et de donation¹,

arrête:

Article premier

Le taux de l'intérêt moratoire applicable à l'impôt de succession et de donation faisant l'objet d'une taxation en 2013 est fixé à 5,00%.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Delémont, le 15 janvier 2013.

Au nom du Gouvernement
Le président: Michel Probst
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RSJU 642.1

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 15 janvier 2013**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission cantonale de l'action sociale:

— M^{me} Marie-Thérèse Faivre, Delémont, en remplacement de M. Philippe Rebetez.

Le présent arrêté entre en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 15 janvier 2013**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission tripartite chargée de conseiller les offices régionaux de placement de la République et Canton du Jura;

en qualité de représentant des employeurs:

— M. Vincent Bédard, secrétaire patronal à la FER-Arcju, Porrentruy, en remplacement de M. Gilles Lauener.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 15 janvier 2013**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission de tir de l'arrondissement 22 du canton du Jura pour la période 2013-2015:

— le Plt Thierry Chételat, Courroux, en remplacement du Plt Jean-François Pape, démissionnaire.

La période de fonction commence le 1^{er} janvier 2013 et expire le 31 décembre 2015.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Elections au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M^{me} Lucienne Merguin Rossé, députée, Chevenez,

- M. Carlo Caronni, député suppléant, Porrentruy, est élu député du district de Porrentruy;
- M. Cédric Vauclair, Courtemaîche, est élu député suppléant du district de Porrentruy.

Le présent arrêté entre en vigueur le 30 janvier 2013.

Delémont, le 22 janvier 2013.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Entrée en vigueur

Par arrêtés, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013

- de la modification du 24 octobre 2012 de la loi sur la chasse et la protection de la faune sauvage;
- de l'abrogation du 24 octobre 2012 de la loi sur la protection des données à caractère personnel;
- de l'abrogation du 24 octobre 2012 de la loi sur l'information et l'accès aux documents officiels;
- de l'arrêté du 24 octobre 2012 portant approbation de la convention intercantonale du 26 mai 2011 sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO);
- de l'arrêté du 24 octobre 2012 portant approbation de la convention du 24 mai 2012 sur la Haute école ARC Berne-Jura-Neuchâtel;
- de la modification du 21 novembre 2012 du décret sur le développement rural.

Delémont, le 15 janvier 2013.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

Département de la Formation, de la Culture et des Sports

Rétributions particulières dans les écoles ressortissant au Service de l'enseignement

Année 2013

Remarques générales:

- Les présentes informations définissent, pour les écoles ressortissant au Service de l'enseignement, les rétributions dues durant l'année civile 2013 aux remplaçant-e-s, aux titulaires de fonctions et aux personnes dispensant des prestations particulières d'enseignement. L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} février 2013.
- Le versement de ces rétributions est assumé par le Service de l'enseignement.
- Les rétributions fixées incluent la part de traitement correspondant au droit aux vacances ainsi que le

temps de travail susceptible d'être requis avant et après la prestation proprement dite.

- Aux montants des rétributions ainsi fixées viennent s'ajouter d'éventuelles indemnisations des frais encourus dans le cadre des prestations effectuées, notamment en ce qui concerne les déplacements. Pour l'indemnisation, il est fait référence aux dispositions réglementaires spécifiques à chacun des cas.
- Les montants versés au titre de ces rétributions et des indemnisations sont compris dans les dépenses générales de l'école et inclus dans la répartition des charges entre l'Etat et les communes.

Remplaçant-e-s:

- Base légale: ordonnance du 25 novembre 1986 concernant le remplacement des enseignant-e-s.
- Dispositions générales:
 - La rétribution des remplaçant-e-s est calculée en fonction du nombre de leçons effectivement dispensées, conformément à l'horaire de l'enseignant-e remplacé-e.
 - Elle est calculée selon trois normes:
 - Norme A 100%:* remplaçant-e titulaire du CAP requis pour le degré d'enseignement concerné ou d'un titre reconnu équivalent par le Département.
 - Norme B 70%:* remplaçant-e justifiant de la formation scientifique ou générale requise pour le degré d'enseignement concerné, mais sans formation pédagogique confirmée.
 - Norme C 50%:* remplaçant-e ne répondant pas aux conditions susmentionnées.
 - Les remplaçant-e-s titulaires d'un CAP sont assimilé-e-s à des remplaçants dépourvus du titre requis s'ils-elles effectuent un remplacement à un degré supérieur à celui pour lequel ils-elles ont obtenu leur CAP. Ils-elles reçoivent cependant au moins la rétribution prévue pour un remplacement effectué au degré d'enseignement correspondant à leur CAP.
 - Pour un remplacement d'une durée de six mois au moins, un-e remplaçant-e titulaire du CAP requis peut être mis-e par le Service de l'enseignement au bénéfice d'un contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD).

Tarifs:

Degré d'enseignement	Norme A	Norme B	Norme C
	Fr./leçon	Fr./leçon	Fr./leçon
Ecole primaire (1-2 P HarmoS)	54.–	37.–	27.–
Ecole primaire (3-8 P HarmoS)	58.–	40.–	29.–
Enseignement ACT-EP	58.–	40.–	29.–
Enseignement ACT-ES	62.–	43.–	31.–
Enseignement de l'économie familiale	62.–	43.–	31.–
Ecole secondaire	69.–	48.–	34.–
Enseignement de soutien ou de transition (avec certificat)	66.–	46.–	33.–

Titulaires de fonctions:

- Base légale: ordonnance du 29 juin 1993 sur l'indemnisation et la diminution du temps d'enseignement des directeurs, médiateurs et titulaires d'autres fonctions dans les écoles enfantines, primaires et secondaires.
- Dispositions générales:
 - Les versements ont lieu en deux tranches, la première avec le salaire de juin pour la période de janvier à juillet, la seconde avec le salaire de novembre pour la période d'août à décembre.

Ecole enfantine et primaire

1. Directeur d'un cercle d'école primaire (1-8 HarmoS)

Nombre de classe du cercle		Indemnité annuelle (en Fr.)
2	classes	1103.–
3	classes	1382.–
4 à 6	classes	1842.–
7 à 9	classes	4373.–
10 à 12	classes	7481.–
13 à 15	classes	9783.–
16 à 18	classes	12663.–
19 à 21	classes	14391.–
22 à 24	classes	16117.–
25 à 27	classes	17267.–
28 à 30	classes	18421.–
31 à 33	classes	19573.–
34 à 36	classes	20722.–

2. Responsable du matériel scolaire et des appareils techniques, responsable du matériel informatique et multimédia (MITIC)

Nombre de classe du cercle		Indemnité annuelle (en Fr.)
2 à 5	classes	461.–*
6 à 9	classes	461.–
10 à 12	classes	1151.–
13 à 15	classes	1842.–
16 à 18	classes	1957.–
19 à 21	classes	2129.–
22 à 24	classes	2590.–
25 à 27	classes	2821.–
28 à 30	classes	2993.–
31 à 33	classes	3109.–
34 à 36	classes	3223.–

*uniquement pour les responsables du matériel informatique et multimédia (MITIC)

3. Responsable d'un équipement spécial (installation sportive scolaire, équipement de sciences expérimentales)

Nombre de classe du cercle		Indemnité annuelle (en Fr.)
6 à 9	classes	228.–
10 à 12	classes	461.–
13 à 15	classes	691.–
16 à 18	classes	807.–
19 à 21	classes	921.–

Nombre de classe du cercle		Indemnité annuelle (en Fr.)
22 à 24	classes	980.–
25 à 27	classes	1092.–
28 à 30	classes	1151.–
31 à 33	classes	1325.–
34 à 36	classes	1382.–

Ecole secondaire

1. Directeur d'un cercle d'école secondaire

Nombre de classe du cercle		Indemnité annuelle (en Fr.)
6 à 9	classes	9207.–
10 à 15	classes	13813.–
16 à 22	classes	18421.–
23 classes et plus		20722.–

2. Responsable des horaires et de l'occupation des locaux scolaires, responsable du matériel scolaire et des appareils techniques, animateur MITIC.

Nombre de classe du cercle		Indemnité annuelle (en Fr.)
6 à 9	classes	691.–
10 à 12	classes	1382.–
13 à 18	classes	2073.–
19 à 24	classes	2763.–
25 classes et plus		3454.–

3. Responsable d'un équipement spécial (installation sportive scolaire, équipement de sciences expérimentales, de sciences humaines, d'éducation visuelle, salle et équipements d'économie familiale, responsable du matériel informatique et multimédia (MITIC))

Nombre de classe du cercle		Indemnité annuelle (en Fr.)
6 à 9	classes	461.–
10 à 12	classes	691.–
13 à 18	classes	1382.–
19 à 24	classes	1612.–
25 classes et plus		1842.–

Personnes dispensant des prestations particulières d'enseignement**Dispositions générales:**

- Sont considérées comme prestations particulières d'enseignement:
 - Les mesures d'appui et de soutien prises en faveur d'un élève ou d'un groupe d'élèves conformément à une autorisation du Service de l'enseignement. Ces mesures peuvent, selon les cas, être assumées par un-e enseignant-e ou un-e spécialiste du domaine médico-éducatif;
 - Les cours facultatifs dispensés dans le cadre de l'enveloppe globale annuelle allouée à l'établissement mais qui ne sont pas intégrés dans le programme d'enseignement annuel d'un-e enseignant-e. Ces cours peuvent, selon les cas, être assumés par des enseignant-e-s ou par des moniteurs-monitrices aux qualifications dûment établies;

- Les prestations ressortissant au programme d'éducation sexuelle et dispensées par des animateurs-animateuses dûment certifié-e-s;
- Dans le cadre de l'enveloppe globale annuelle allouée à l'établissement:
 - les leçons de suppléance attribuées, en cas d'absence imprévisible et de courte durée du titulaire, par la direction de l'établissement à un-e enseignant-e de l'école disponible;
 - les classes de devoirs surveillés et les permanences.
- Les interventions occasionnelles d'un-e enseignant-e mandaté-e par le Service de l'enseignement auprès d'un-e autre enseignant-e ou d'un groupe d'enseignant-e-s.
- Les prestations particulières d'enseignement sont rétribuées à la tâche en fonction du nombre de leçons effectivement dispensées et, sauf mention explicite, selon des tarifs uniques communs à tous les ordres d'enseignement.
- Une leçon correspond à une période d'enseignement de 45 minutes, une demi-leçon à 25 minutes. La demi-leçon est rémunérée à raison de la moitié des tarifs annoncés.
- Pour les personnes qui assument de façon régulière des prestations particulières d'enseignement, le Service de l'enseignement peut convenir d'une rétribution mensuelle fixe, calculée sur une estimation du volume des prestations et versée à titre d'acompte. Un décompte détaillé des prestations est établi au terme du semestre ou de l'année scolaire.
- Les montants de rémunération des prestations particulières d'enseignement tiennent compte de divers critères:
 - Degré de qualification des personnes assumant les prestations;
 - Nature de la prestation requise;
 - Caractère principal ou supplémentaire de la rémunération ainsi acquise.

Mesures d'appui et de soutien (y compris prestations SAE):

- Pour les enseignant-e-s engagé-e-s ou nommé-e-s qui assument de telles mesures en complément de leur programme:

Tarif unique: Fr. 59.– par leçon.
- Pour les enseignant-e-s qui assument de telles mesures dans le cadre d'un engagement spécifique:
 - Base légale: article 6 de l'ordonnance du 6 décembre 1978 sur la rétribution des leçons supplémentaires données par un maître occupé à plein temps et l'enseignement dispensé de façon irrégulière durant un semestre entier;
 - Rétribution par leçon: selon la qualification des personnes 100%, 90%, 80% ou 70% des tarifs suivants:

Ecole primaire (1-2 P HarmoS)	Fr. 60.–
Ecole primaire (3-8 P HarmoS)	Fr. 64.–
Enseignement des ACT-EP	Fr. 64.–
Enseignement des ACT-ES	Fr. 70.–
Ecole secondaire (y compris appui structurel)	Fr. 80.–
Classe de soutien et de transition	Fr. 73.–
- Pour les spécialistes du domaine médico-éducatif (logopédistes, psychomotriciens):

Tarif unique: Fr. 80.– par leçon.

Les montants ainsi versés par le Service de l'enseignement au titre d'avance préalable peuvent donner lieu à une rétrocession ou à une prise en charge par l'assurance invalidité ou par les assurances maladie.

Cours facultatifs:

- Pour les enseignant-e-s qui assument de telles mesures en supplément d'un programme individuel ordinaire:

Tarif unique: Fr. 41.– par leçon.
- Pour les enseignant-e-s qui assument de telles mesures dans le cadre d'un engagement spécifique:
 - Base légale: article 6 de l'ordonnance du 6 décembre 1978 sur la rétribution des leçons supplémentaires données par un maître occupé à plein temps et l'enseignement dispensé de façon irrégulière durant un semestre entier
 - Par leçon, selon la qualification des personnes: 100%, 90%, 80% ou 70% des tarifs suivants:

Ecole primaire (1-2 P HarmoS)	Fr. 60.–
Ecole primaire (3-8 P HarmoS)	Fr. 64.–
Enseignement des ACT-EP	Fr. 64.–
Enseignement des ACT-ES	Fr. 70.–
Ecole secondaire (y compris appui structurel)	Fr. 80.–
Classe de soutien et de transition	Fr. 73.–
- Pour les moniteurs-monitrices aux qualifications dûment établies, notamment pour les monitrices qualifié-e-s J+S chargé-e-s de cours de sport scolaire facultatif:

Tarif unique: Fr. 41.– par leçon.

Prestations ressortissant au programme d'éducation sexuelle:

- Base légale: article 124 de l'ordonnance scolaire du 29 juin 1993.
- Tarif unique: Fr. 64.– par leçon.
- Les séances d'information à l'intention des parents sont rétribuées jusqu'à concurrence de deux leçons et demie.

Leçons de suppléance:

- Tarif unique: Fr. 41.– par leçon.

Classes de devoirs surveillés:

(y compris pour les prestations d'aide « en ligne » aux devoirs):

- Titulaire du CAP

Tarif unique: Fr. 41.– par leçon.
- Non titulaire du CAP

Tarif unique: Fr. 29.– par leçon.

Permanences

- Tarif unique: Fr. 29.– par leçon.

Delémont, le 15 janvier 2013.

La ministre de la Formation, de la Culture et des Sports: Elisabeth Baume-Schneider.

Office de la culture

Bourse et appartement d'artiste à New York (nouvel atelier)

Mise au concours jusqu'au 15 février 2013

La République et Canton du Jura met au concours une bourse d'artiste pour un séjour à Manhattan, dans le nouvel atelier d'artistes qu'elle partage avec les cantons de Genève et Vaud à New York, pour la période du **1^{er} juillet au 31 décembre 2013.**

Cette bourse comprend:

- La mise à disposition d'un studio à Manhattan pendant six mois.
- Une aide financière permettant de compenser la plus-value du coût de la vie à New York et de préserver les acquis de l'artiste en Suisse.

Selon le règlement concernant la gestion des ateliers d'artistes du 6 novembre 2007, il n'est perçu aucun loyer pour la mise à disposition de ce studio. Une aide financière de Fr. 12000.– sera octroyée au lauréat sous la forme d'une bourse pour un séjour de six mois.

Le concours est ouvert aux créateurs et créatrices domicilié-e-s légalement dans la République et Canton du Jura ou qui en sont originaires et qui s'expriment dans l'un des domaines artistiques suivants: peinture, dessin, sculpture, installations, gravure, photographie, vidéo et images numériques, musique, littérature, danse, théâtre, performances et arts de la rue.

Votre dossier de candidature comportera une lettre de motivation, un curriculum vitae et un dossier de références. Les artistes intéressé-e-s sont prié-e-s de soumettre leur candidature jusqu'au 15 février 2013, par courrier (la date du timbre postal faisant foi) ou par courriel à l'adresse suivante:

République et Canton du Jura
Office de la culture – Délégué aux affaires culturelles
Hôtel des Halles – Case postale 64
2900 Porrentruy 2
Téléphone 032 420 84 00
Courriel: seccr.occ@jura.ch

(Adresse à utiliser aussi, au besoin, pour toute demande de complément d'information.)

Service des ponts et chaussées

Restriction de circulation

Route cantonale N° 248

Commune: Saignelégier – Les Reussilles

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des ponts et chaussées informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **SnowUp Interjurassien; Journée de mobilité douce hivernale.**

Tronçon: **Centre de Loisirs – Les Reussilles – Bas du Cernil.**

Durée: **Le dimanche 3 février 2013, de 8 h à 17 h.**

Particularités: Néant.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes, téléphone 032 420 60 00.

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 2, de l'OSR.

Delémont, le 17 janvier 2013.

Service des ponts et chaussées.
L'ingénieur cantonal: Jean-Philippe Chollet.

Suite à une erreur incombant à l'imprimerie, l'avis ci-dessous paru dans le Journal officiel N° 3 du 23 janvier 2013 est republié avec corrections

RECTIFICATIF

Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Montant des cotisations

à la Caisse des épizooties pour 2013

Lors de sa séance du 7 décembre 2012 et conformément aux articles 68 et 72 de l'ordonnance du 9 décembre 1997 portant exécution de la législation fédérale sur les épizooties et l'élimination des déchets animaux (RSJU 916.51), le comité de gestion de la Caisse des épizooties a fixé comme suit le montant des **cotisations 2013** pour chaque espèce animale assurée:

• équins de plus de 30 mois	:	Fr. 3.90 / tête
• équins jusqu'à 30 mois	:	Fr. 2.20 / tête
• vaches (laitières, allaitantes, taries, autres vaches)	:	Fr. 6.60 / tête
• autres bovins	:	Fr. 3.30 / tête
• porcs	:	Fr. 1.70 / tête
• moutons	:	Fr. 1.70 / tête
• chèvres	:	Fr. 1.70 / tête
• lapins	:	Fr. 0.30 / tête
• volaille domestique	:	Fr. 0.10 / tête
• abeilles	:	Fr. 2.20 / colonie
• camélidés (lama, alpaga)	:	Fr. 11.– /tête
• gibier à onglons (daim, cerf)	:	Fr. 1.70 /tête
• poissons	:	Fr. 5.50 /100 kg

Une taxe de base de Fr. 10.– est perçue auprès des détenteurs-trices qui n'ont pas de dossier auprès du Service de l'économie rurale. Ceux qui y ont un dossier s'acquittent de cette taxe par le biais de leur contribution à la rémunération des préposés à l'agriculture.

La vétérinaire cantonale et présidente du comité de gestion: D^r Anne Ceppi.

Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire

PROMOTIONS À L'OCCASION DES EXAMENS DE FIN D'APPRENTISSAGE EN 2012**AGENT-E D'EXPLOITATION CFC – SERVICE D'EXPLOITATION**

SALGAT Matthias, Cornol Administration communale, Cornol

AGENT-E D'EXPLOITATION CFC – SERVICE DOMESTIQUE

BONVALLAT Christian, Bure Article 32 OFPr
 CRELIER Jean-Michel, Bure Article 32 OFPr
 DOYON Régis, Bure Article 32 OFPr
 FRIDEZ Nathalie, Bure Article 32 OFPr
 JOLIDON Gérard, Courtemaîche Article 32 OFPr
 LECHENNE Jean-Claude, Bure Article 32 OFPr
 LINIGER Christian, Courtemaîche Article 32 OFPr
 MARZOLO Fabrice, Cornol Article 32 OFPr
 MURISSET Stephan, Boncourt Article 32 OFPr
 RERAT Daniel, Bure Article 32 OFPr
 RIBEAUD Patrick, Bure Article 32 OFPr

AGENT-E EN INFORMATION DOCUMENTAIRE CFC

BRUNISHOLZ Caroline, Courroux Bibliothèque municipale, Delémont

AIDE-CONSTRUCTEUR-TRICE MÉTALLIQUE AFP

PRANJES Mickael, Delémont Carrosserie Bourquard S.à.r.l., Delémont
 WINTER Eric, Chevenez Crevoisier-Réat S.A., Porrentruy

AIDE-MENUISIER-ÈRE AFP

PRETAT Clément, Undervelier Menuiserie-Ebénisterie Martin Gigon S.à.r.l., Vicques
 VERNIER Alain, Courfaivre Menuiserie Gerber Frères, Fontenais

ASSISTANT-E DENTAIRESCHALLER Marie, Delémont Cabinet de la Rue du Marché, D^r F. Keller, Delémont**ASSISTANT-E DE BUREAU AFP**

CHOULAT Sandra, Courtemaîche Fondation Horlogère, Porrentruy

ASSISTANT-E DU COMMERCE DE DÉTAIL AFP

LAVILLE Maude, Chevenez Confiserie-Pâtisserie Rœlli Jean-Pierre, Porrentruy
 SEURET Aurore, Delémont Alimentation Mini-Marché, Courfaivre

ASSISTANT-E EN BOUCHERIE ET CHARCUTERIE AFP

SIMOES DUARTE Tiago Manuel, La Chaux-de-Fonds Abattoirs Sauser Viande en gros S.à.r.l., Les Breuleux

ASSISTANT-E EN MAINTENANCE D'AUTOMOBILES AFP

BARBOSA Flavio, Lajoux S. Concept S.à.r.l., Delémont
 MAKSUTI Sadri, Moutier Garage du Righi Chèvre S.A., Delémont
 WICKI Raphaël, Les Bois Garage et Carrosserie Froidevaux S.à.r.l., Le Cerneux-Veusil

ASSISTANT-E EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE CFC

CHRISTE Laeticia, Courtételle Cabinet vét. D^r Alain Berger, Delémont
 CUENAT Rébecca, La Chaux-de-Fonds Clinique vétérinaire du Vieux Château S.à.r.l., Delémont
 LOICHOT Camille, Cornol Clinique vétérinaire du Vieux Château S.à.r.l., Delémont

ASSISTANT-E EN PHARMACIE CFC

AMSTUTZ Léna, Miécourt Pharmacie Amavita Porrentruy, Porrentruy
 GIRARDIN Fanny, Le Noirmont Pharmacie Saint-Hubert, Le Noirmont
 GUÉLAT Marie, Saignelégier Pharmacieplus Franches-Montagnes S.A., Saignelégier
 JOBIN Pauline, Bassecourt Pharmacie Ruch S.A., Bassecourt
 LACHAT Nathalie, Boécourt Sun Store S.A., Bassecourt
 LUCCHINA Licia, Bassecourt Pharmacie Ruch S.A., Bassecourt
 MONTAVON Marine, Develier Pharmacie Amavita - GaleniCare S.A., Delémont
 NICOLET Félicia, Porrentruy Pharmacie Erard Porrentruy S.A., Porrentruy
 TORTI Aline, Bourrignon Pharmacieplus Cattin-Gare S.A., Delémont
 VARRIN Maurane, Saignelégier Pharmacieplus Franches-Montagnes S.A., Saignelégier

ASSISTANT-E EN SOINS ET SANTÉ COMMUNAUTAIRE (ancien règlement)

DESBŒUFS Catherine, Alle Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
 RUFFIEUX Salomé, Delémont Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont

ASSISTANT-E EN SOINS ET SANTÉ COMMUNAUTAIRE CFC (nouvelle ordonnance)

ABDULHGADER Sara, Delémont Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
 BAUME Sandrine, Cornol Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
 BOURGNON Jonas, Bassecourt Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont

MAITRE-HOULMANN Josiane, Fontenais	Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
MORILLO Armonie, Bassecourt	Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
ORLANDI Patricia, Porrentruy	Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
QUELOZ Elisabeth, Courfaivre	Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
RAMSEYER Jean-Claude, Montignez	Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
RAYOT Myriam, Courtedoux	Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
RIBEAUD-BIEBER Thérèse, Boncourt	Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
RODRIGUEZ Fernando, Porrentruy	Article 32 OFPr
TOSUN Zeynep, Delémont	Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont

ASSISTANT-E SOCIO-ÉDUCATIF-VE CFC – ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

GUENIAT Romain, Bassecourt	Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
HIRSCHI Sylvie, Le Noirmont	Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont

ASSISTANT-E SOCIO-ÉDUCATIF-VE CFC – ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

BERBERAT Lauranne, Le Prédame	Article 32 OFPr
BRAENDLE Antoine, Les Bois	Crèche Croque-Pomme, Les Bois
PELLETIER BEURET Françoise, Les Breuleux	Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont

AUTOMATICIEN-NE

CHRISTE Quentin, Vendlincourt	Ecole des métiers techniques, Porrentruy
FARRER Cyril, Porrentruy	Système complet de régulation SCR Crevoiserat S.A., Bonfol
FRICHE Moïse, Vicques	Alphacos S.A. Advanced Packaging Technology, Courroux
GUNSCH Aljoscha, Les Enfers	Zürcher Frères S.A., Les Bois
HEIM Olivier, Courroux	Ecole des métiers techniques, Porrentruy
PÉRIAT Stéphane, Cornol	Ecole des métiers techniques, Porrentruy
SANTSCHI Cyprien, Porrentruy	Ecole des métiers techniques, Porrentruy
THIÉVENT Jordan, Saignelégier	Entreprise Crevoisier S.A., Les Genevez
TIRAFERRI David, Courtételle	Ecole des métiers techniques, Porrentruy
ZUBER Marc, Moutier	Humard Automation S.A., Delémont

BOUCHER-ÈRE – CHARCUTIER-ÈRE CFC – COMMERCIALISATION

BLANCO Sabrina, Vendlincourt	Boucherie Fleury Daniel, Courtemaîche
------------------------------	---------------------------------------

BOUCHER-ÈRE – CHARCUTIER-ÈRE CFC – PRODUCTION DE LA VIANDE

FÄHNDRICH Fabian, La Ferrière	Boucherie-Charcuterie Pierre Bilat, Les Bois
THEURILLAT Florian, Porrentruy	Boucherie-Charcuterie Vallat Yannick, Bure
VILLIGER Silvio, Montfaucon	Boucherie-Charcuterie Romain Paratte, Saignelégier

BOUCHER-ÈRE – CHARCUTIER-ÈRE CFC – TRANSFORMATION ARTISANALE

MIRKOVIC Dragan, Bassecourt	Boucherie Paupe S.à.r.l., Courroux
SCHÄRZ Stéphane, Les Bois	Boucherie-Charcuterie Pierre Bilat, Les Bois

BOULANGER-ÈRE – PÂTISSIER-ÈRE

AMEZ-DROZ Gaëtan, Bassecourt	Boulangerie-Confiserie du Moulin, Delémont
RÉRAT Lucien, Cœuve	Boulangerie-Pâtisserie Josy Caillet, Alle
VOISARD Tania, Fontenais	Boulangerie Bernhard Succ. M. et S. Hans, Fontenais

CARRELEUR-EUSE

CLÉMENCE Dylan, Les Breuleux	François Sajelschnik, Saignelégier
FAIVRE Florian, Moutier	L'As du Carreau S.à.r.l., Courtételle

CARROSSIER-ÈRE – PEINTRE CFC

DOMINÉ Sébastien, Courtételle	Maurice Montavon S.A., Develier
HOUMARD Jérémie, Champoz	Carrosserie-Peinture José Barth, Courroux

CARROSSIER-ÈRE – TÔLIER-ÈRE CFC

DOUVE Amaël, Courtedoux	Garage-Carrosserie Guélat Philippe, Fahy
VALLAT Romain, Bure	Carrosserie Patrick Vallat, Alle
VERMEILLE Benjamin, Le Bémont	Garage-Carrosserie Erard S.A., Saignelégier

CHARPENTIER-ÈRE

GROLIMUND Marius, Courtedoux	Olibois S.A., Alle
JEANNERAT Maxime, Montenol	Batipro S.A., Cornol
LESCHENNE Matthieu, Cœuve	Raval & Siegenthaler S.à.r.l., Porrentruy
MEYER Mélissa, Courchavon	Georges Meyer, Mormont
ODIET Rémy, Montignez	Babey S.à.r.l., Boncourt
SAINHAS MEDA Joao, Porrentruy	Olibois S.A., Alle

COIFFEUR-EUSE CFC

BERBIER Marion, Courtételle	Salon de coiffure «Le Diminu-Tif», Delémont
BORRUAT Kathleen, Le Bémont	Salon de coiffure Avant-Garde, Le Noirmont
CUTTAT Mégane, Courrendlin	Délit de Charme, Saignelégier
DAUWALDER Sarah, Delémont	Coiffure Romain Flückiger, Delémont

ERAY Margaux, Porrentruy
 FARINE Carlyne, Porrentruy
 GOVEDARI Cuitesa Fatima, Porrentruy
 HÜRLIMANN Sylvie, Dampfreux
 JOLISSAINT Elodie, Saignelégier
 KERBER Kimberly, Courrendlin
 RICHE Alissia, Porrentruy
 SCHMID Titiana, Perrefitte
 SIRIMSI Zeliha, Porrentruy
 VANHOUTEGHEM Mégane, Alle
 VOISARD Mégane, Fontenais
 WENZIN Tess, Delémont
 ZWAHLEN Cindy, Courcelon

CONDUCTEUR-TRICE DE CAMION

PETITPRIN Florian, Porrentruy

CONSTRUCTEUR-TRICE

BORRUAT Julie, Chevenez
 MEYER Léandre, Séprais

CONSTRUCTEUR-TRICE D'APPAREILS INDUSTRIELS

GOGNIAT Yvan, Glovelier
 GUENAT Léo, Pleigne
 SPANO Michele, Delémont

CONSTRUCTEUR-TRICE DE ROUTES CFC

BARTH Nicolas, Le Noirmont
 CATTIN Emile, Lajoux
 CUTTAT Kévin, Bonfol
 FLEURY Ludovic, Vermes
 HAAS Jimmy, Cornol
 LACHAT Joan, Vicques
 PRONGUÉ Steve, Boécourt
 STEHLIN Frédéric, Biederthal
 STRAHM Luca, Dampfreux
 UNTERNAEHRER Vincent, Rebeuvelier
 VON GRÜNIGEN Jordan, Soyhières
 ZAROS Dennys, Vicques

CONSTRUCTEUR-TRICE MÉTALLIQUE CFC

CHOFFAT Fabien, Bassecourt
 RAVAL Marie, Porrentruy
 TURBERG Loïc, Bure

CUISINIER-ÈRE

BRANCATO Davide, Delémont
 CUENIN Jeanne, Epauvillers
 GASSER Laura, Bonfol
 GIGANDET Paul, Le Bémont
 HELD Vito, Bienne
 LAEDERACH Stéphane, Bassecourt
 MAITRE Sophie, Soubey
 MONTAVON Jennifer, Bassecourt
 ROSSÉ Dante, Cœuve

DÉCORATEUR-TRICE D'INTÉRIEURS – REMBOURRAGE

RACORDON Cannelle, Courtételle

DÉCORATEUR-TRICE D'INTÉRIEURS – REVÊTEMENT DE SOLS

THEURILLAT Dylan, Courrendlin

DESSINATEUR-TRICE EN BÂTIMENT

CRECHARD Raphaël, Bressaucourt
 GÖRGÜN Aylin, Moutier
 JEANDUPEUX Valéry, Les Breuleux

DESSINATEUR-TRICE EN GÉNIE CIVIL

BOTTERON Dan, Courtedoux
 CHABOUDEZ Benjamin, Asuel
 FROIDEVAUX Laurent, Corban
 ROY Damien, Pleigne

Coiffure Les Galantes, Develier
 Salon Vision, Porrentruy
 Espace Coiffure, Porrentruy
 Fancy Hair Coiffure Christine Chariatte, Porrentruy
 S'Coupe Coiffure Sanglard Massa Maroussia, Courtételle
 L'Art de pl'Hair, Delémont
 L'Hair de Sophie, Porrentruy
 Addict Coiffure et Beauté, Delémont
 Salon de coiffure Francis Flückiger, Delémont
 Atelier de coiffure Christèle Desbœufs, Porrentruy
 Espace Coiffure, Porrentruy
 Salon de coiffure Caméléon, Delémont
 L'Art de pl'Hair, Delémont

Georges Gobat S.A., Delémont

Ateliers Busch S.A., Chevenez
 Interprox S.A., Delémont

SAFED Suisse S.A., Delémont
 Dukométal S.A., Delémont
 Article 32 OFPr

FMGC S.A., Le Noirmont
 Laurent Membrez S.A., Delémont
 G. Chavanne S.à.r.l., Grandfontaine
 Georges Chételat Holding S.A., Courroux
 Albert Comment S.A., Courgenay
 Colas Suisse S.A., Bassecourt
 Germain Comte S.A., Delémont
 Article 32 OFPr
 Bangerter & Amstutz S.A., Lugnez
 Germain Comte S.A., Delémont
 Laurent Membrez S.A., Delémont
 Georges Chételat Holding S.A., Courroux

Aplomb S.A., Boncourt
 Crevoisier-Rérat S.A., Porrentruy
 Francis Dubey constructions métalliques S.A., Fontenais

Restaurant la Paille, Delémont
 Hôtel du Soleil Alexandre Meusy, Le Noirmont
 Hôtel Victoria Roger Kueny, Delémont
 Hôtel du Midi SEDEM S.à.r.l., Delémont
 Hôtel Bellevue, Saulcy
 Hôpital du Jura - Site de Delémont, Delémont
 Centre Saint-François, Delémont
 Restaurant du Soleil Kneuss Jean-Pierre, Courfaivre
 Hôtel Le National, Delémont

SLM Swiss Seam, Didier Chèvre, Bure

Eschmann Roland S.à.r.l., Courtételle

Architecture AJ S.à.r.l., Courfaivre
 Atelier d'architecture Le Triangle, Porrentruy
 Milani architecture S.à.r.l., Saignelégier

Buchs & Plumey S.A., Porrentruy
 ATB S.A., Courgenay
 M. Jobin S.A., Delémont
 GVH Delémont S.A., Delémont

DESSINATEUR-TRICE – CONSTRUCTEUR-TRICE EN MICROTECHNIQUE

CUANILLON Gabriel, Porrentruy
 ROSSIER Nathan, Buix
 Ecole des métiers techniques, Porrentruy
 Simon et Membrez S.A., Delémont

DESSINATEUR-TRICE – CONSTRUCTEUR-TRICE SUR MÉTAL CFC

BRATTI Florian, Courrendlin
 EISENHUT Pierre, Chexbres
 Hevron S.A., Courtételle
 Hevron S.A., Courtételle

DROGUISTE

KOTTELAT Aline, Mervelier
 NEUKOMM Alexane, Courtemaîche
 Droguerie Willemin & Rebetez S.A., Delémont
 Droguerie Gérard Mure S.A., Courgenay

ELECTRICIEN-NE DE MONTAGE CFC

HÜGLI Dylan, Buix
 LONGO Morgane, Porrentruy
 RAMSEYER David, Cœuve
 F. Hänni S.A., Porrentruy
 F. Hänni S.A., Porrentruy
 Adoubs S.A., Porrentruy

ELECTRONICIEN-NE

DOCOURT Gatien, Porrentruy
 GLAUSER Sébastien, Courchapoix
 HECHÉ Louis, Courgenay
 Ecole des métiers techniques, Porrentruy
 Ecole des métiers techniques, Porrentruy
 Ecole des métiers techniques, Porrentruy

ELECTRONICIEN-NE EN MULTIMÉDIA

CARPINTEIRO Patrick, Alle
 ORY Samuel, Courtételle
 Télézap Alain Pape, Porrentruy
 J.J. Lehmann Télévision, Courchavon

EMPLOYÉ-E DE COMMERCE

ALVITE TORRES Andrea, Delémont
 ARNOUX Justine, Le Noirmont
 ARNOUX Séverine, Le Noirmont
 ASCENSÃO PROENCA Joel Filipe, Delémont
 AUBRY Cindy, Bressaucourt
 BARBONI Luca, Courtételle
 BERBERAT Basile, Courfaivre
 BERBERAT Kelly, Courgenay
 BERBERAT Thaïs, Le Prédame
 BERISHA Lirie, Delémont
 BERTHOLD Laura, Cornol
 BLANCO Mélissa, Courroux
 BOURQUARD Pascal, Bassecourt
 BRAHIER Line, Cœuve
 BROGLI Leïla, Saint-Ursanne
 CATTIN Cynthia, Alle
 CERF Cléa, Courtemaîche
 CHETELAT Elodie, Courroux
 CORTAT Adrien, Châtillon
 CRETIN David, Boncourt
 CRETIN Laure, Courcelon
 DELADOËY Marie-Noëlle, Landresse
 DREIER Sarah, Porrentruy
 ESTEVES Cristof, Delémont
 FLEURY Emilie, Bressaucourt
 FLÜCK Marinette, Delémont
 FREUDIGER Meryl, Delémont
 FROSSARD Léa, Porrentruy
 FRUND Doris, Delémont
 GERMANN Audrey, Delémont
 GIRARD Aurélien, Porrentruy
 GIRARDIN Natacha, Saignelégier
 GOGNIAT Manon, Glovelier
 GREY Mathias, Porrentruy
 GUENAT Audrey, Pleigne
 HANINI Leïla, Courroux
 HAVOLLI Liridona, Courrendlin
 HUNZIKER Alice, Delémont
 JORAY Amélie, Porrentruy
 KOLLER Ludovic, Asuel
 LAFFITTE Christine, Courrendlin
 LOVIS Luca, Glovelier
 MARMY Nathalie, Courtedoux
 MATHYS Laura, Courchapoix
 MAURER Emilie, Lajoux
 République et Canton du Jura, Delémont
 Municipalité du Noirmont, Le Noirmont
 République et Canton du Jura, Les Breuleux
 Administration communale, Delémont
 Etude de M^e Hubert Theurillat, avocat, Porrentruy
 Administration communale, Delémont
 HES-SO, Delémont
 Ateliers Busch S.A., Chevenez
 Manufacture Ruedin S.A., Bassecourt
 République et Canton du Jura, Delémont
 République et Canton du Jura, Delémont
 République et Canton du Jura, Delémont
 Garage Pierre Steulet S.A., Delémont
 HEP-BEJUNE, Porrentruy
 République et Canton du Jura, Porrentruy
 République et Canton du Jura, Delémont
 Foyer les Planchettes, Porrentruy
 Service social régional de Delémont, Delémont
 République et Canton du Jura, Saint-Ursanne
 La Mobilière Assurances, Porrentruy
 La Mobilière Assurances, Delémont
 Biwi S.A., Glovelier
 Etude de M^e Jean-Michel Conti, Porrentruy
 République et Canton du Jura, Delémont
 République et Canton du Jura, Porrentruy
 Eglise réformée évangélique de la RCJU, Delémont
 Etude de M^e Jean-Jacques Droz, Delémont
 O.R.C S.A., Porrentruy
 SD Ingénierie Jura S.A., Delémont
 Crédit Suisse S.A., Delémont
 Banque Raiffeisen Monterra-Baroche, Porrentruy
 Montres Louis Erard S.A., Le Noirmont
 Bourgeoisie de Delémont, Delémont
 British American Tobacco Switzerland S.A., Boncourt
 Landi ArcJura S.A., Delémont
 République et Canton du Jura, Delémont
 Administration communale, Courrendlin
 Fiduciaire Mahon S.à.r.l., Delémont
 Thermobois S.A., Porrentruy
 Parietti et Gindrat S.A., Porrentruy
 Gérance d'immeubles Stéphane Steiner, Delémont
 Fiduciaire Henz et Schaffner S.à.r.l., Courfaivre
 Assidu S.A., Montfaucon
 République et Canton du Jura, Delémont
 Administration communale, Lajoux

MEIER Jenna, Moutier
 METZ Morgane, Réchésy
 MONTHOUX Marine, Bassecourt
 MURE Laura, Les Emibois
 N'GUESSAN Arlette, Courtételle
 PAILLER Floriane, Porrentruy
 PAILLER Lorène, Porrentruy
 PERROLLE Océane, Courtedoux
 PIETRONIGRO Gianni, Alle
 PIQUEREZ Joy, Vendlincourt
 RACINE Nikita, Delémont
 RAMSEYER Sarah, Courgenay
 REBETEZ Audrey, Les Breuleux
 RITTER Julia, Bourrignon
 SOBIESZEK Alice, Delémont
 STADELMANN Dionys, Moutier
 STAECHLI Johan, Bassecourt
 STEGMÜLLER Florian, Courtételle
 TSCHUDI Valentine, Le Bémont
 WILLEMIN Aline, Ederswiler
 ZBINDEN Julie, Tramelan
 ZIMMERMANN Joy, Vendlincourt

Banque Valiant S.A., Delémont
 Etude de Mes H. et M. Piquerez, Porrentruy
 Pro Infirmis Jura, Delémont
 MB-Management S.à.r.l., Les Emibois
 Jura Tourisme, Saignelégier
 Wenger S.A., Delémont
 La Mobilière Assurances, Porrentruy
 Ateliers Busch S.A., Chevèze
 MRP S.A., Alle
 Banque Cantonale du Jura S.A., Porrentruy
 République et Canton du Jura, Delémont
 Administration communale, Courgenay
 Sycrilor Industries S.A., Le Noirmont
 Ets Röthlisberger S.A., Glovelier
 République et Canton du Jura, Porrentruy
 Carpostal Suisse S.A., Delémont
 Fiduciaire Bøegli, Bassecourt
 Climagel S.A., Delémont
 Administration communale, Les Bois
 Vaudoise Assurances, Delémont
 Clinique Le Noirmont Société coopérative, Le Noirmont
 Administration communale, Glovelier

EMPLOYÉ-E DE COMMERCE – VALIDATION DES ACQUIS

ERARD Angela, Buix

EMPLOYÉ-E EN CUISINE AFP

MAITRE Linya, Saint-Ursanne

Hôpital du Jura, Saignelégier

FERBLANTIER-ÈRE CFC

BRAUN Robin, Bourrignon
 SANER Morgan, Buix

Ferblanterie-Installations Sanitaires Cattin Marius, Bassecourt
 Terrier et Strahm S.à.r.l., Boncourt

FLEURISTE CFC

CHOULAT Nadège, Alle
 MISEREZ Sandy, Montfaucon
 OREFICE Pollyanna, Vendlincourt

Vert'ige Magasin de fleurs, Courrendlin
 Carré Vert S.à.r.l., Courroux
 Fleurs pour tous Sylvie Donzé, Bassecourt

FORESTIER-ÈRE – BÛCHERON-NE CFC

CORTAT Loris, Courtételle
 MISCHLER Alex, Bonfol
 OTTET Bastien, Fontenais
 PELUSO Michael, Courrendlin

Georges Chalverat, Châtillon
 Triage forestier « Les Chênes », Bonfol
 Foresterie Pidoux, Alle
 Triage forestier du Raimeux, Vermes

GARDIEN-NE D'ANIMAUX

SPRING Alexandra, Delémont

Article 32 OFPr

GÉOMATICIEN-NE

REUSSER Andreas, Tavannes

Bureau technique Jean-Bernard Queloz, Saignelégier

GESTIONNAIRE DU COMMERCE DE DÉTAIL CFC

ADAM Elodie, Courrendlin
 AYDOGAN Derya, Delémont
 BABEY Juliette, Courfaivre
 BAJRAMI Arbnora, Moutier
 BAPST Rosalie, Buix
 BEGHIDJA Nabil, Porrentruy
 BRON Tiffany, Montsevelier
 CACCIN Jordan, Bassecourt
 CADARIO Guillaume, Porrentruy
 CAMENZIND Christophe, Develier
 CASTRO Diana, Courchavon
 DOBLER Noémie, Corban
 FLEURY Angélique, Courcelon
 FRUND Gérard, Courroux
 FUCHS Alessia, Courgenay
 HÄFELI Valérie, Courfaivre
 HAMEL Gwendoline, Courroux
 JONOT Philippe, Feldbach
 JUILLERAT Ophélie, Cœuve
 KRUMMENACHER Johann, Delémont
 KURMEHAJ Gentiana, Delémont

Coop Brico et Loisirs, Bassecourt
 MPARC, Delémont
 La Poste Suisse, Delémont
 Super Centre Coop, Delémont
 Super Centre Coop Ajoie, Porrentruy
 Interdiscount S.A., Bassecourt
 Chételat Pascal et Nathalie S.à.r.l., Montsevelier
 La Poste Suisse, Delémont
 WSport, Porrentruy
 Camenzind Alimentation Mini-Marché, Develier
 Charles Vögele Mode S.A., Delémont
 Mini-Marché, Courrendlin
 Jumbo Markt AG, Delémont
 Hasler + Co S.A., Delémont
 Société de laiterie d'Alle, Alle
 Confiserie Werth, Delémont
 Coop Pronto, Delémont
 Super Centre Coop Ajoie, Porrentruy
 Boutique Vogue, Porrentruy
 Hyper Casino, Groupe Magro S.A., Courrendlin
 Coop Jura Centre, Bassecourt

INSTALLATEUR-TRICE – ELECTRICIEN-NE CFC

BERRET Jacinthe, Porrentruy
 BIRI Michaël, Rossemaison
 BOCKS Pierre-Yves, Bassecourt
 BÖGLI Lionel, Corban
 BRON Guillaume, Châtillon
 BURKHALTER Nathan, Courrendlin
 D'ANS Aurel, Moutier
 DESPLAND Maïk, Courfaivre
 MICHEL Florent, Bonfol
 TSCHAN Yvan, Tramelan
 VALLAT Alexandre, Cornol

INSTALLATEUR-TRICE EN CHAUFFAGE CFC

CAILLET Sébastien, Delémont
 DAHIL Romain, Bienne
 FLEURY Yann, Courtételle
 GUENAT Fabien, Courtedoux
 ORIET Simon, Vicques
 PLOMB Quentin, Cœuve
 SCHALLER David, Courroux

INSTALLATEUR-TRICE SANITAIRE CFC

ABREU DA SILVA Samuel, Courtedoux
 BEURET Sylvère, Les Breuleux
 CHETELAT Stéphane, Montsevelier
 HECHE Ivan, Bonfol
 KLÄY Didier, Ederswiler
 NEUENSCHWANDER Guillaume, Delémont
 PEQUIGNOT Sébastien, Les Enfers
 RUDOLF François, Vicques
 SIEGENTHALER Marc, Courgenay
 TURBERG Yannick, Bure

LABORANTIN-E CFC – CHIMIE

CORNU Adeline, Vicques
 JUILLERAT Virginie, Mervelier
 LOVIS Chrystelle, Moutier
 VALLAT Lise, Bure

LOGISTICIEN-NE CFC

BURGER Marc, Delémont
 CHOULAT Dylan, Saint-Ursanne
 DI PASQUALE Marianne, Saint-Ursanne
 GELIN Anthony, Vicques
 GERBER Yann, Fregécourt
 HOULMANN Audrey, Saint-Ursanne
 MICHEL Bryan, Bure
 MIGY Marc, Bressaucourt
 OBERLI Amandine, Bassecourt
 QUIQUEREZ Sébastien, Grandfontaine
 SCHALLER Matthieu, Pleigne
 STEGER Grégoire, Delémont
 VOGT Vincent, Porrentruy
 VOILLAT Bernard, Courgenay
 VON DÄNIKEN Sylvie, Corban

MAÇON-NE – BÂTIMENT

AUBERSON Flavien, Saignelégier
 CORDELLA Gaëtan, Courgenay
 COUCHE Ricardo, Boécourt
 DAUCOURT Mathieu, Fahy
 ESPOSITO Boris, Courtedoux
 FRÉSARD Rémy, Rebeuvelier
 FULGIDO Alessandro, Porrentruy
 GUSSE Jean-Sébastien, Exincourt
 LACHAT Emilien, Réclère
 LACHAT Pascal, Vicques
 MATO Juan Felipe, Delémont
 PASCALE Kevin, Le Noirmont
 RAIS Bruno, Delémont

F. Hänni S.A., Porrentruy
 Claude Marti S.A., Courrendlin
 Claude Marti S.A., Courrendlin
 Christian Aubry S.A., Saignelégier
 Electricité Tabourat S.A., Bassecourt
 Inelectro S.A., Delémont
 Tirole électricité S.à.r.l., Delémont
 Inelectro S.A., Delémont
 Hubert Jolissaint S.A., Porrentruy
 Sedelec JU-JB, Saignelégier
 Inelectro S.A., Porrentruy

Kiener Fils S.à.r.l., Delémont
 Thomas Miserez S.A., Les Breuleux
 Gérard Chalverat S.A., Delémont
 Entreprise du Gaz S.A., Porrentruy
 Sanit & Bilat Fils S.A., Courroux
 Althaus Hervé S.à.r.l., Buix
 Schaller Olivier S.à.r.l., Rebeuvelier

Entreprise du Gaz S.A., Porrentruy
 Willi Thomas, Les Breuleux
 Buchwalder S.à.r.l., Vicques
 Siess S.A., Vendlincourt
 Gérard Chalverat S.A., Delémont
 Gérard Chalverat S.A., Delémont
 Nicolas Steiner, Saignelégier
 Schaller Olivier S.à.r.l., Rebeuvelier
 Gérard Rohrer S.A., Alle
 Serge Chapuis, Grandfontaine

République et Canton du Jura, Delémont
 Ecole des métiers techniques, Porrentruy
 République et Canton du Jura, Delémont
 Ecole des métiers techniques, Porrentruy

Quinca S.A., Alle
 Matériaux Sabag S.A., Delémont
 La Poste Suisse, Porrentruy
 La Poste Suisse, Delémont
 Hôpital du Jura, Porrentruy
 La Poste Suisse, Porrentruy
 La Poste Suisse, Porrentruy
 Ateliers Busch S.A., Chevenez
 British American Tobacco Switzerland S.A., Boncourt
 Ateliers Busch S.A., Chevenez
 Centre logistique de Grolley, Bure
 Berdat Charles, Succ. Marie-Claude Berdat Willemin, Courroux
 Matériaux Sabag S.A., Delémont
 Matériaux Sabag S.A., Delémont
 La Poste Suisse, Delémont

Baume Renaud, Les Breuleux
 Filipetto Franco, Vendlincourt
 Louis Vernier S.A., Boécourt
 Didier Peter, Bure
 Bonati Jean-Pierre S.A., Boncourt
 Les Fils de Marc Joliat S.A., Courtételle
 Fernand Perrin S.A., Porrentruy
 Article 32 OFFPr
 G. Chavanne S.à.r.l., Grandfontaine
 Louis Vernier S.A., Boécourt
 Article 32 OFFPr
 Antonio Pascale, Le Noirmont
 Germain Comte S.A., Delémont

REBETEZ Quentin, Lajoux
 REBETEZ Thibaud, Lajoux
 SIRNA Grégory, Les Bois
 VERNIER Marc-Aimé, Boécourt

Giorgio Frères, Saignelégier
 Mendez Constructions S.à.r.l., Lajoux
 Jean-Pierre Guenot, Les Bois
 Louis Vernier S.A., Boécourt

MÉCANICIEN-NE DE PRODUCTION CFC

BERGER Marika, Les Bois
 BOURQUARD Erwan, Undervelier
 LISSAAU Glodie, Porrentruy
 MAKSUTI Arben, Delémont
 MONTAVON Kevin, Boécourt
 MORINA Gjergjelez, Delémont
 SPRUNGER Gaëtan, Soyhières
 STADELMANN Loic, Bassecourt
 WAHLEN Mike, Courroux

Zürcher Frères S.A., Les Bois
 Lemo 5 S.A., Delémont
 Lemo 5 S.A., Delémont
 Lemo 5 S.A., Delémont
 R. Montavon S.A., Boécourt
 VonRoll casting (pipesystems) S.A., Courrendlin
 Bertoglio + Frauchiger S.A., Courroux
 Viquodéco S.à.r.l., Delémont
 SAFED Suisse S.A., Delémont

MÉCANICIEN-NE EN MACHINES AGRICOLES CFC

PIQUEREZ Jérôme, Bure

Umatec Jura, Alle

MÉCANICIEN-NE EN MAINTENANCE D'AUTOMOBILES CFC – VÉHICULES LÉGERS

ERAY Normand, Porrentruy
 MARINIELLO Kyle, Delémont
 MOURA Filipe, Moutier
 PARRIAUX Christophe, Les Enfers
 PERERA Gaëtan, Réclère
 RUDOLF Martin, Boécourt
 SALOMON Joffrey, Fregiécourt

Garage du Rallye Cornol S.A., Cornol
 Garage Rapide-Sports Croce Felice, Courtételle
 Maurice Montavon S.A., Develier
 Garage Carrosserie Erard S.A., Saignelégier
 Garage René Perera, Damvint
 Garage Rudolf, Delémont
 Garage du Rallye Cornol S.A., Cornol

MÉCAPRATICIEN-NE

LA MANNA Valerio, Saignelégier

Sycrilor Industries S.A., Le Noirmont

MÉCATRONICIEN-NE D'AUTOMOBILES CFC – VÉHICULES LÉGERS

FRANCHI Léo, Lajoux
 KOHLER Jérôme, Courrendlin
 KRAUSE Jimmy, Undervelier
 LAUPER Cindy, Soyhières
 NICOLET-DIT-FÉLIX Patrick, Tavannes
 RAFFERMATI Dario, Vicques
 ROTUNNO Lucas, Porrentruy
 ROXO Cristiano, Vauffelin
 VUILLEUMIER Fabien, Saignelégier

Holding Willemin S.A., Delémont
 Garage du Tabeillon Marcel Montavon S.A., Glovelier
 Thal Garage Develier S.A., Develier
 Pierre Steulet S.A., Develier
 Garage Gonzalez Juan, Courrendlin
 Garage Olivotti S.A., Porrentruy
 Le Ticle automobile S.A., Delémont
 Maurice Montavon S.A. Agence AUDI-VW, Develier
 Garage Carrosserie Erard S.A., Saignelégier

MENUISIER-ÈRE

CUENIN Guillaume, Epauvillers
 DROZ Michael, Courcelon
 ELSENHANS Dominik, Vicques
 GRILLON Nicolas, Alle
 JOST Benjamin, Alle
 MACCHI Cyran, Ocourt
 RÉMY Cohann, Bure
 SCHAFFTER Wesly, Vicques

Aldibois S.à.r.l., Saint-Ursanne
 Adrien Oggier & Fils S.A., Courrendlin
 Marcel Wittemer, Delémont
 Thiévent & Gerber S.A., Courtedoux
 Didier Frund S.à.r.l., Courgenay
 Aldibois S.à.r.l., Saint-Ursanne
 Balmer-Gillioz S.à.r.l., Courgenay
 Claude Voisard, Vicques

MICROMÉCANICIEN-E

BEBBER Laurent, Glovelier
 BOURQUARD Yannick, Ocourt
 FARRON Loïc, Delémont
 FLEURY Jonas, Porrentruy
 GARCIA Bryan, Porrentruy
 NEUKOMM Alexandre, Rossemaison
 THEUBET Julien, Cœuve

Joray & Wyss S.A., Delémont
 Ecole des métiers techniques, Porrentruy
 Ecole des métiers techniques, Porrentruy
 Ecole des métiers techniques, Porrentruy
 Ecole des métiers techniques, Porrentruy
 Ecole des métiers techniques, Porrentruy

MONTEUR-EUSE – AUTOMATICIEN-NE CFC

BRUSATIN Yves, Courroux

Bureau technique Electro Christen S.A., Courrendlin

NETTOYEUR-EUSE EN BÂTIMENT

DÄPP Jean-Marc, Bienne

Login formation professionnelle, Lausanne

OPÉRATEUR-TRICE DE MACHINES AUTOMATISÉES CFC

STEINER Romain, Courtedoux

Baccinex S.A., Courroux

OPÉRATEUR-TRICE EN HORLOGERIE AFP

ROTHEN Nutnapha, Port

Orif Delémont, Delémont

OPTICIEN-NE

WEHRLI Matthieu, Moutier

Optic 2000 Marquis Vincent, Delémont

OUVRIER-ÈRE SUR PIERRE

GAY-DES-COMBES David, Alle

Marbrerie Kaiser S.A., Delémont

PEINTRE EN BÂTIMENTS

ALI Hame, Courgenay

Romano Plâtrerie-Peinture, Courgenay

CHOULAT Daniel, Bassecourt

Bourquard Peinture S.à.r.l., Bassecourt

DAL BUSCO Célia, Glovelier

Jean-Claude Beuchat S.à.r.l., Glovelier

DELAMARE Patrick, Allschwil

Gypserie-Peinture F. Winkelmann S.A., Bassecourt

DOMINGUEZ Alan, Develier

Petrillo Giacomo S.à.r.l., Courfaivre

GEISER Jonathan, Malleray

Tizzano S.à.r.l., Courrendlin

GUERDAT Johann, Courroux

Luigi Capobianco S.à.r.l., Delémont

HEIZMANN Etienne, Mervelier

TH Telesca-Heizmann S.à.r.l., Courroux

MARTINELLI Julien, Fontenais

Fabien Siegenthaler, Porrentruy

MONTAVON Yannick, Delémont

Thierry Chappuis S.à.r.l., Delémont

NOIRJEAN Robin, Develier

Jean-Claude Beuchat S.à.r.l., Glovelier

RUCH Calvin, Sornetan

Francis Lovis S.à.r.l., Les Genevez

STEFANIZZI David, Delémont

Brosy Stéphane S.à.r.l., Delémont

SUDAN Thibaut, Damvant

Plâtrerie-Peinture Serge Riat S.A., Porrentruy

VILLAT Nadège, Saignelégier

Francis Lovis S.à.r.l., Les Genevez

WÄLTI Jérémy, Courfaivre

Petrillo Giacomo S.à.r.l., Courfaivre

POLISSEUR-EUSE

ABBATE David, Porrentruy

Article 32 OFFr

ACKERMANN Lionel, Bassecourt

Steline S.A., Les Pommerats

FLEURY Chloé, Courtételle

M. Theurillat S.A., Courtemaîche

SCHMIDLIN Bryan, Courchavon

Termiboîtes S.A., Courtemaîche

POLYGRAPHE CFC – CONCEPTION DE MÉDIAS

MEYER Sophie, Courchavon

Centre d'impression Le Pays S.A., Porrentruy

POLYMÉCANICIEN-NE

BEURET Luc, Le Bémont

Entreprise Crevoisier S.A., Les Genevez

CHARMILLOT Johan, Damvant

Ateliers Busch S.A., Chevenez

CHAVES VAZ Marco, Fontenais

Atokalpa, succ. de SFF Composants Horlogers S.A., Alle

ERBA Jonas, Glovelier

Vogatec S.à.r.l., Lajoux

FLEURY Guillaume, Mervelier

SCHAUBLIN S.A., Delémont

FLEURY Jonathan, Vicques

PRECI-DIP S.A., Delémont

GÜNES Ezgür, Delémont

British American Tobacco Switzerland S.A., Boncourt

IDRIZI Besnik, Courfaivre

R. Montavon S.A., Boécourt

IOSET Nicolas, Boncourt

British American Tobacco Switzerland S.A., Boncourt

JEMMELY Marc, Saignelégier

Orolux S.A., Le Noirmont

JUILLERAT Arnaud, Mervelier

Mécanique Walter Hiltbrunner S.A., Vicques

KOTTELAT Normand, Delémont

VV S.A., Delémont

KURY Brian, Courchapoix

Fabrique de couteaux Wenger S.A., Delémont

MIGY Lucien, Boncourt

Louis Bélet S.A., Vendlincourt

NYDEGGER Pierrick, Glovelier

Pibor Iso S.A., Glovelier

PRONGUÉ Gaëtan, Porrentruy

Louis Lang S.A., Porrentruy

QUIQUEREZ Franck, Grandfontaine

Ateliers Busch S.A., Chevenez

RION Antoine, Vicques

Décovi S.A., Vicques

RONDEZ Jean-Marc, Cornol

Recomatic S.A., Courtedoux

ROY Jean, Courgenay

Louis Lang S.A., Porrentruy

POSEUR-EUSE DE REVÊTEMENTS DE SOLS – PARQUETS

CAPELLI Kevin, Courtételle

Parqueteur Alexis Broquet S.A., Delémont

NYDEGGER Keyne, Porrentruy

Gigon S.A., Porrentruy

POSEUR-EUSE DE REVÊTEMENTS DE SOLS – TEXTILES ET RÉSILIANTS

NYDEGGER Keyne, Porrentruy

Gigon S.A., Porrentruy

PRATICIEN-NE EN MÉCANIQUE AFP

IMERI Shemsi, La Chaux-de-Fonds

Orif Delémont, Delémont

THOUROT Emmanuel, Saignelégier

Mecacerf S.A., Courgenay

RAMONEUR-EUSE

BRAICHET Gilles, Porrentruy

Gilles Braichet maître-ramoneur, Porrentruy

RÉALISATEUR-TRICE PUBLICITAIRE CFC

CIOCCA Sarah, Delémont

Séridéco, R. Lachat, Delémont

SPÉCIALISTE EN RESTAURATION CFC

FLURY Paola, Courroux
NOYER Raphaël, Travers

Auberge des Viviers Flury Valentin, Delémont
Clinique Le Noirmont Société coopérative, Le Noirmont

TERMINEUR-EUSE EN HABILLAGE HORLOGER

BENCETTI Adrien, Exincourt
HALILAJ Ideal, Develier

Panatere S.A., Glovelier
Manufacture Ruedin S.A., Bassecourt

ATTESTATION DE FORMATION ÉLÉMENTAIRE

CHRISTEN Cédric, Courfaivre
OYONO BELINGA Bernard, Porrentruy
SCHNEIDER Martin, Bressaucourt
SCHWENDIMANN Nathalie, Villeret

Carrosserie Magic S.A., Delémont
Maçonnerie & Carrelage Didier Peter, Bure
La Cornoline, Jean-Louis Meyer, Cornol
Fondation rurale interjurassienne, Courtételle

MATURITÉ PROFESSIONNELLE COMMERCIALE – SYSTÈME ADDITIONNEL

FLUCKIGER Manon, Cornol
MARTIC Barbara, Fontenais
PLUMEZ Carole, Develier
RERAT Anaïs, Bure

MATURITÉ PROFESSIONNELLE COMMERCIALE – SYSTÈME INTÉGRÉ

BÆGLI Jérémy, Courfaivre
BOUELE Joris, Delémont
BUCHWALDER Camille, Rebeuvelier
DONZÉ Mélanie, Saignelégier
GREMAUD Elsa, Les Bois
GIRARD Julie, Le Noirmont
HALDIMANN Myriam, Châtillon
HUBLEUR Cindy, Bassecourt
IVETIC Tamara, Glovelier
MAITRE Florence, Courtedoux
MONTAVON Charlotte, Les Pommerats
RAAFLAUB Marc, Delémont
RAIS Doriane, Le Bémont
RAMSEYER Mathieu, Soyhières
SCHALLER Guillaume, Alle
STEULET Brigitte, Delémont
STEULET Mégane, Rossemaison
TSCHIRREN Anthony, Develier

République et Canton du Jura, Delémont
République et Canton du Jura, Delémont
Audit Transjurane S.A., Delémont
ECA-Jura, Saignelégier
République et Canton du Jura, Les Breuleux
Caisse de compensation du canton du Jura, Saignelégier
SUVA, Delémont
Panatere S.A., Glovelier
Banque Valiant S.A., Delémont
FER-CIAB, Porrentruy
Maurice Lacroix S.A., Saignelégier
Hôpital du Jura, Delémont
Caisse de compensation du canton du Jura, Saignelégier
Crédit Suisse S.A., Delémont
UBS SA, Delémont
République et Canton du Jura, Delémont
Willemin-Macodel S.A., Delémont
Banque Cantonale du Jura, Porrentruy

MATURITÉ PROFESSIONNELLE SANTÉ-SOCIAL – SYSTÈME ADDITIONNEL

AL-SUDANI Barzan, Delémont
CAILLET Ophélie, Alle
GIRARDIN Charlène, Porrentruy
KOTTELAT Laurie, Courroux
MANCINI Letizia, Alle
MONTEIRO Katiline, Delémont
SANGSUE Laurie, Alle
THÖNNES Cindy, Rebeuvelier
VASSENA Elisa, Courrendlin
VOIROL Johanna, Buix

MATURITÉ PROFESSIONNELLE SANTÉ-SOCIAL – SYSTÈME INTÉGRÉ

BERDAT Florence, Delémont
BEUREUX Laurine, Porrentruy
BOEGLI Aurélie, Glovelier
DONZE Anaïs, Les Pommerats
GRÜTTER Emie, Delémont
KUCMAN Laura, Bassecourt
LAISSUE Rosalie, Courgenay
LIECHTI Anna, Bonfol
MATHIS Delphine, Les Breuleux
MIGY Julie, Cœuve
RAIS Nathalie, Moutier
SCHNEIDER Loïc, Bressaucourt
TERREAUX Valentin, Porrentruy
TERRIER Cindy, Montignez

Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont
Ecole des métiers de la santé et du social, Delémont

MATURITÉ PROFESSIONNELLE TECHNIQUE – SYSTÈME ADDITIONNEL

ADAM Baptiste, Cornol
BIERI Denis, Bourrignon
BRAHIER Arnaud, Saignelégier

BRON Sébastien, Corban
 CASARICO Luca, Mervelier
 CHARMILLOT Gérald, Mervelier
 DREIER Olivier, Delémont
 FREIN Grégory, Boncourt
 GORRARA Mathieu, Courfaivre
 GÜLAL Orhan, Porrentruy
 HÊCHE Louis, Courgenay
 HUMARD Julien, Delémont
 LECLERC Thomas, Porrentruy
 MEIER Vincent, Undervelier
 NEUKOMM Alexandre, Rossemaison
 REBETEZ Alexandre, Bourrignon
 ROSSER Mathieu, Mervelier
 TROUILLAT François, Cœuve
 VALLAT Noé, Bure

MATURITÉ PROFESSIONNELLE TECHNIQUE – SYSTÈME INTÉGRÉ

BERRET Jacinthe, Porrentruy	Installations électriques F. Hänni S.A., Porrentruy
CRECHARD Raphaël, Bressaucourt	Architecture AJ S.à.r.l., Courfaivre
EICHER Stéphane, Sornetan	ATB S.A., Moutier
HOUMARD Micael, Champoz	Pierre Liechti Architectes ETS SIA SWB, Bienne
JEANDREVIN Bastien, Corgémont	SDI Biel-Bienne S.A., Bienne
MEYER Léandre, Montavon	Interprox S.A. Montage d'appareils électroniques, Delémont
MIGY Lucien, Boncourt	Louis Bélet S.A., Vendlincourt
MOHNI Ismaël, Bévillard	P.-A. Niederhäuser Bureau d'ingénieur S.A., Bévillard
POFFET Tanguy, Vauffelin	luedi architekten Architekten ETH HTL SIA, Bienne
REMY Cohann, Porrentruy	Menuiserie Balmer-Gillioz S.à.r.l., Courgenay
ROY Damien, Pleigne	GVH Delémont S.A. - Ingénieurs civils, Delémont
UNTERNÄHRER Mathieu, Reconvilier	Kaiser & Wittwer S.A., Malleray
VILLANI Jessica, Reconvilier	ATB S.A., Moutier

FONDATION RURALE INTERJURASSIENNE, Courtemelon

AGRICULTEUR

BERGER Mathias, Mont-Crosin	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
BROQUET Christian, Courchavon	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
CHARMILLOT Camille, Vicques	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
CLIVAZ Céline, Montfaucon	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
DELEVAUX Edouard, Tramelan	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
FRESARD Mickaël, Le Noirmont	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
GUEDAT Elodie, Roche d'Or	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
GUIMARAES Peixoto, Tavannes	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
HABEGGER Joël, Le Fuet	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
HÄNNI David, Les Ponts de Martel	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
HÄRING Line, Péry	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
JOBIN Jérôme, Les Bois	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
KLÖTZLI Laurent, Lugnez	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
KLÖTZLI Olivier, Lugnez	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
LEISTER Thibaud, Courcelon	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
LÖTSCHER Silvia, Movelier	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
MARCHAND Patrick, Courtedoux	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
MEMBREZ Fabrice, Saignelégier	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
MIGY Pierre-Alain, Alle	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
OPPLIGER Yann, Goumois	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
QUELOZ Valentin, St-Brais	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
RIAT Florian, Bure	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
ROY Joseph, Courgenay	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
SAUSER Blaise, Tavannes	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
SCHAFFTER Yoann, Courfaivre	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
SIMONNIN Loïc, Porrentruy	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
SPRÜNGER Loïc, Montfaucon	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
VERMEILLE Jérémy, Le Bémont	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
VON ALLMEN Julien, Mont-Tramelan	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
WIDMER Delphine, La Ferrière	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
WIDMER Philippe, Ocourt	Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
FLEURY Damien, Bourrignon	Stalder Rémi, Bourrignon
FLURY Quentin, Delémont	Cattin Hervé, Courtételle
FRESARD Célien, Le Bémont	Babey Paul, Gandfontaine
GANGUIN Mathieu, Eschert	Froidevaux Pierre-André, Cornol

GROLIMOND Pierre, Vicques
 JEANNOTAT Yves, Montenol
 KURY Marc, Courchapoix
 SPRUNGER Michel, Cornol
 WENGER Fanny, Vermes

Dominé Joël, Courchapoix
 Hirschi Jacques, Lajoux
 Dominé Gérard, Courchapoix
 Gerber Pierre, Cornol
 Wenger Florian, Vermes

AGROPRATICIEN AFP – Orientation agriculture

BALLA Robert, Delémont
 BANDELIER Germain, Courfaivre
 CHARIATTE Charles, Courrendlin
 CHOULAT Mathieu, Ocourt
 ERZER Olivier, Mervelier
 HALDIMANN André, Montfaucon

Barth Blaise, Corban
 Varin Dominique, Alle
 Gigon Patrick, Les Emibois
 André-Fridez Claude, Beurnevésin
 Kottelat Etienne, Mervelier
 Studer Joan, Lucelle

EMPLOYÉE EN INTENDANCE AFP

KLEIBER Laetitia, Boncourt
 MALANBA-KIMBI Abigaël, Courgenay
 VOISARD Vladimir, Fontenais
 MOSER Céline, Courtemaîche
 REBETEZ Myriam, Lajoux
 WENGER Carine, Courrendlin

Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
 Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
 Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
 Maison d'accueil Sainte-Chatherine, Lucelle
 Résidence la Courtine, Lajoux
 Crèche Scoubidou, Courgenay

GESTIONNAIRE EN INTENDANCE CFC

BEURET Marjorie, Soyhières
 CHETELAT-Corbat Sophie, Courtételle
 CŒUDEVEZ Audrey, Courchavon
 EGGENSCHWILER Elisa, Bourrignon
 FREI Selena, Rossemaison
 GERBER Esther, Châtillon
 KOHLER Julien, Bourrignon
 MANI NSEGUE Jade, Fahy
 MATHIS Samantha, Courcelon

Hôpital du Jura, Delémont
 Fondation rurale interjurassienne, Courtételle
 Fondation Les Castors, Porrentruy
 Home médicalisé Le Genevrier, Courgenay
 Résidence Claire-Fontaine, Bassecourt
 Ateliers protégés jurassiens, Delémont
 Résidence La Courtine, Lajoux
 Foyer Les Fontenattes, Boncourt
 Fondation rurale interjurassienne, Courtételle

MARAÎCHER CFC

JACQUET Lucas, Courroux

Fondation rurale interjurassienne, Courtételle

PROFESSIONNEL DU CHEVAL CFC – Orientation Monte classique

ZIMMERMANN Sarah, Chésard

Manège des Franches-Montagnes, Saignelégier

Service des arts et métiers et du travail

Directive

concernant les salaires dans les programmes d'occupation cantonaux (POC)

	Salaire horaire de base (brut)	Suppléments (pour expérience professionnelle en fonction de l'âge)
Jeunes sans CFC, jusqu'à 25 ans	Fr. 13.30	Pas d'augmentation possible
Personnes sans CFC, plus de 25 ans	Fr. 14.70	Dès 30 ans : + Fr. 0,60/heure Dès 40 ans : + Fr. 1,20/heure Dès 50 ans : + Fr. 1,80/heure
Titulaire CFC ou formation équivalente (par analogie avec l'article 41, alinéa 1, lettre b OACI : formation dans une école professionnelle ou un établissement similaire)	Fr. 16.60	Dès 30 ans : + Fr. 0,60/heure Dès 40 ans : + Fr. 1,20/heure Dès 50 ans : + Fr. 1,85/heure

Titulaire diplôme universitaire ou formation équivalente, par analogie avec l'article 41, alinéa 1, lettre a OACI	Fr. 18.45	Dès 35 ans : + Fr. 0,60/heure Dès 45 ans : + Fr. 1,20/heure Dès 55 ans : + Fr. 1,85/heure
---	-----------	---

Mise en application et règles:

- Cette directive entre en vigueur **le 1^{er} janvier 2013**. Adaptation à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, conformément à l'article 11 LMDE et à l'article 7, alinéas 1 et 2 OMDE (renchérissement: – 0,4%).
- Il n'y aura pas d'allocation de renchérissement allouée pour 2013.
- EFEJ et Caritas Jura déterminent le salaire horaire.
- Aucune modification de salaire n'intervient en cours d'année civile.
- Détermination et modification du salaire: l'âge à prendre en considération est celui que la personne atteint durant l'année civile en cours.

➔ **Cette directive annule celle du 17 janvier 2012.**

Delémont, le 22 janvier 2013.

Le chef de Service: François Valley.

Publications des autorités judiciaires

Commission de présentation du Grand Conseil vaudois

Désignation d'un 4^e expert indépendant, chargé de préavisier l'élection des juges et des juges suppléants du Tribunal cantonal et du procureur général

Au printemps 2013, le Grand Conseil procédera à la désignation d'un expert indépendant pour compléter la Commission de présentation composée de neuf députés ainsi que de quatre experts indépendants. Ceux-ci sont chargés de préavisier l'élection des juges et juges suppléants du Tribunal cantonal et du procureur général conformément aux articles 160 et ss de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 (RSV 171.01).

Selon l'article 160, alinéa 5, de la LGC, le choix d'un expert indépendant repose sur ses qualifications, qui doivent être propres à assurer que les juges et juges suppléants du Tribunal cantonal et du procureur général remplissent les conditions posées par la loi, notamment aux articles 16 et ss de la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979 (RSV 173.01). Les experts sont élus par le Grand Conseil pour la durée de la législature politique, soit jusqu'au 30 juin 2017.

Toute personne souhaitant être nommée en qualité d'expert indépendant chargé de préavisier l'élection des juges et juges suppléants du Tribunal cantonal et du procureur général est invitée à déposer, **d'ici au samedi 23 février 2013**, sa candidature (à tout le moins **un curriculum vitae, un extrait du casier judiciaire ainsi qu'un extrait des poursuites et actes de défauts de biens**) à la Commission de présentation, p.a. Secrétariat général du Grand Conseil, Place du Château 6, 1014 Lausanne (date du timbre postal faisant foi et délai non prolongeable).

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au secrétaire de la Commission de présentation, Monsieur Fabrice Lambelet, tél. 021 316 05 89.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Les Breuleux

Changement d'affectation de la buvette du FC Franches-Montagnes

Conformément à l'article 34 de la loi sur les auberges, M^{me} Sandrine Mathie prévoit un changement d'affectation de la buvette du FC Franches-Montagnes aux Breuleux en un restaurant dont l'heure de fermeture est fixée à minuit du dimanche au mercredi et 1 heure le jeudi, le vendredi, le samedi et la veille de jours fériés officiels.

Les oppositions, dûment signées et motivées, doivent parvenir au Conseil communal des Breuleux dans un délai de 30 jours dès la publication de la présente, soit jusqu'au 1^{er} mars 2013.

Conseil communal.

Cornol

Assemblée communale extraordinaire

jeudi 7 février 2013, à 20h 15, à la salle de paroisse.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2012.
2. Transformer le crédit de construction d'un montant de Fr. 300 000.– en emprunt ferme, destiné au projet d'assainissement du système de chauffage aux copeaux de bois.
3. Dans le cadre du projet de réfection du bâtiment de la fondation de la Valletaine: décider d'accorder un prêt de Fr. 100 000.–, avec intérêts, remboursable en 15 annuités au maximum. Montant à prélever sur l'administration courante.
4. Prendre connaissance et approuver le projet de cabane forestière au lieu-dit « La Valletaine ». Voter les crédits nécessaires, soit Fr. 110 000.–. Montant à prélever sur les fonds forestiers, sous réserve de subventions, d'obtentions d'aides extérieures et de ratification par les services cantonaux concernés.
5. Décider la vente de la parcelle N° 428 du ban de Cornol au lieu-dit « Pécal devers Alle », située en zone « sports et loisirs » d'une superficie de 1386 m² pour le prix de Fr. 20790.–. Donner les compétences au Conseil communal pour signer les actes nécessaires.
6. Prendre connaissance du projet de réhabilitation de l'ancienne station Aral. Voter les crédits nécessaires, soit Fr. 197 000.– à couvrir par voie d'emprunt, sous réserve de subventions, d'obtentions d'aides extérieures et de ratification par les services concernés
7. Statuer sur la requête du FC Cornol, visant à obtenir l'octroi d'un prêt de Fr. 35 000.–, remboursable sans intérêt en 8 annuités pour le projet de réfection de l'éclairage du terrain. Montant à prélever sur l'administration courante.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

8. Information sur le dossier du plan spécial « Colonge ».

Cornol, le 24 janvier 2013.

Conseil communal.

Montavon

Assemblée bourgeoise ordinaire

lundi 18 février 2013, à 20h 15, au local bourgeois.

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes bourgeois et forestiers de l'exercice 2012.
4. Décider le remplacement des fenêtres de l'exercice 2012.
5. Divers et imprévu.

Montavon, le 25 janvier 2013.

Conseil bourgeois.

Soubey

Assemblée communale extraordinaire

vendredi 8 février 2013, à 20h 15, à la Maison des Œuvres.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Suite à l'étude de projet relative à la rénovation de la filière de traitement de Soubey, voter les crédits pour l'installation d'une unité d'ultrafiltration dans le réservoir communal ainsi que pour la mise en conformité des captages et du réservoir pour la somme de Fr. 407 000.–, sous réserve d'obtention des subventions cantonales et fédérales, et donner compétence au Conseil communal pour consolider les crédits.

Soubey, le 23 janvier 2013.

Conseil communal.

Avis de construction

Clos du Doubs

Requérante: Commune de Clos du Doubs, rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne; auteur du projet: Buchs & Plumey S.A., bureau d'ingénieurs, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une station d'épuration 60 EH, haie de compensation, sur la parcelle N° 72 (surface 963 404 m²), sise au lieu-dit « Epiquerez », localité d'Epiquerez, zone agricole, périmètre de protection de la nature PN.

Dimensions principales: Longueur 15 m, largeur 7 m, hauteur 1 m 50.

Genre de construction: Eléments préfabriqués CREA-BETON type VTN 9.

Dérogations requises: Article 24 LAT, article 3.3.2 RCC (protection de la nature); article 21 LFOR.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} mars 2013, au Secrétariat communal de Clos du Doubs à Saint-Ursanne, où les oppositions, les ré-

serves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Clos du Doubs, le 23 janvier 2013.

Secrétariat communal.

Courgenay

Requérants: Emilie et Patrick Zeller, rue Adolphe-Gandon 2, 2950 Courgenay; auteur du projet: Artema Architecture, route du Monterri 8c, 2950 Courgenay.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 4620 (surface 1245 m²), sise au lieu-dit «La Tuilerie», zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 19 m 85, largeur 17 m 01, hauteur 4 m 40, hauteur totale 4 m 40; dimensions couvert à voitures: longueur 5 m 40, largeur 5 m, hauteur 3 m 90, hauteur totale 3 m 90.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: crépissage de teinte beige; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} mars 2013, au Secrétariat communal de Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courgenay, le 24 janvier 2013.

Secrétariat communal.

Courgenay

Requérante: Commune de Courgenay, rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay; auteur du projet: CSD Ingénieurs S.A., rue de la Chaumont 13, 2900 Porrentruy.

Projet: Assainissement des buttes du stand de tir à 300 m, démontage de l'ancienne ciblérie, reconstitution d'une nouvelle butte de tir, mise en place de récupérateurs de balles, plantations, sur les parcelles N°s 678 et 1403 (surfaces 157 680 m² et 1 181 305 m²), sises au lieu-dit «Sur la Côtatte», zone agricole, protection du paysage.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Travaux d'assainissement et de terrassement, traitement des déchets.

Dérogations requises: Article 24 LAT, article 3.4.4 RCC (protection du paysage).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} mars 2013, au Secrétariat communal de Courgenay,

où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courgenay, le 24 janvier 2013.

Secrétariat communal.

Courtedoux

Requérants: Camille et Félix Pose, La Colombière 121, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Bleyaert et Minger S.A., Grand-Rue 52, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage/locaux techniques et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur géothermique, sur la parcelle N° 5014 (surface 756 m²), sise au lieu-dit «Sur la Grétche», zone d'habitation HAe, plan spécial «Sur la Côte 2».

Dimensions principales: Longueur 20 m 87, largeur 9 m 69, hauteur 6 m 71, hauteur totale 7 m 94; dimensions garage/locaux techniques: longueur 8 m 01, largeur 6 m 30, hauteur 3 m 66, hauteur totale 3 m 66.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: crépissage de teinte ocre, lames en bois de teinte gris taupe; couverture: tuiles de couleur rouge.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} mars 2013, au Secrétariat communal de Courtedoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courtedoux, le 23 janvier 2013.

Secrétariat communal.

Delémont

Requérants: Sylvie et Jude Schindelholz, rue des Bats 4c, 2800 Delémont; auteur du projet: Luc Bron, rue de Chêtré 20, 2800 Delémont.

Projet: Démolition d'un garage existant et construction d'une annexe à l'habitation en façade sud, comprenant un séjour et un garage, sur la parcelle N° 307 (surface 1064 m²), sise à la rue des Pierres, zone HAa, zone d'habitation A, secteur HAa (2 niveaux).

Dimensions: Longueur 5 m 20, largeur 5 m 80, hauteur 4 m 40; dimensions du garage: longueur 5 m 60, largeur 6 m 20, hauteur 2 m 70.

Remarque: Accord écrit des voisins (parcelle N° 306).

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois; façades: bois, couleur brune; couverture: végétalisée; chauffage au gaz existant.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} mars 2013 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 28 janvier 2013.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Pleigne

Requérant: Jean-Louis Guenat, route des Geais 13, 2807 Pleigne; auteur du projet: Architrave S.A., atelier d'architecture, 2800 Delémont.

Projet: Transformation du bâtiment N° 13 comprenant la réfection complète de la toiture et l'aménagement d'un appartement, sur la parcelle N° 1162 (surface 1205 m²), sise à la route des Geais, zone Centre CAa.

Dimensions principales: Longueur 26 m 70, largeur 21 m 50, hauteur 5 m 50, hauteur totale 9 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie; façades: crépissage de teinte claire, lames en bois de teinte beige; couverture: tuiles TC de couleur rouge.

Dérégulation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 février 2013, au Secrétariat communal de Pleigne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Pleigne, le 30 janvier 2013.

Secrétariat communal.

Mises au concours

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports, par son Service de l'enseignement, met au concours les postes suivants:

ÉCOLES SECONDAIRES (9^e – 11^e HarmoS)

1. Titre requis: diplôme d'enseignement pour le degré secondaire 1 et les écoles de maturité délivré par la HEP-BEJUNE, CAP jurassien à l'enseignement secondaire, titre équivalent susceptible de reconnaissance.
2. Traitement: classe 4 de l'échelle des traitements des membres du corps enseignant (E) avec une rétribution à 100%, 90%, 80% ou 70% selon la qualification des personnes retenues.
3. Entrée en fonction: 1^{er} août 2013.
4. Date limite de postulation: 7 février 2013.

5. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
 - une lettre de motivation;
 - un curriculum vitae;
 - une copie des titres acquis;
 - un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
 - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne.
6. Les postulations seront adressées, avec la mention « Postulation », au président mentionné ci-dessous.
7. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école concernée.

ÉCOLE SECONDAIRE DE COURRENDLIN

COURRENDLIN

En complément de la mise au concours parue dans le Journal officiel du 23 janvier 2013

En prévision de départs à la retraite:

un volume supplémentaire de 13 leçons

Nombre indicatif et type de leçons:

- 6 leçons de français
- 3 leçons d'histoire
- 4 leçons de géographie

Remarque: la répartition des leçons se fera en tenant compte du profil des candidats-e-s; la polyvalence constituant un avantage.

L'un ou l'autre poste pourrait déboucher sur un contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Postulations à adresser à M^{me} Catherine Frund, présidente de la Commission de l'école secondaire de Courrendlin, Es Crès 23, 2830 Courrendlin.

Renseignements auprès de M. Jacques Widmer, directeur de l'école secondaire de Courrendlin, 2830 Courrendlin, téléphone 032 435 55 10.

Delémont, le 28 janvier 2013.

Service de l'enseignement.

Le Triage forestier Rangiers-Sorne (Vallée de Delémont ouest) met au concours un poste de

garde forestier ESF à 80%

Vos tâches: Assurer, en collaboration avec 2 gardes, la conduite opérationnelle du Triage forestier regroupant 11 collectivités publiques et les forêts privées pour un volume annuel d'exploitation d'env. 28000 m³. Gérer l'équipe forestière de 4 personnes.

Entrée en fonction: De suite ou à convenir.

Délai de postulation: 22 février 2013.

Pour de plus amples renseignements techniques, veuillez vous adresser à M. Marcel Mahon, garde forestier, téléphone 079 756 49 65.

Les dossiers de candidatures sont à envoyer, avec la mention « Postulation », au président du Triage, M. Guy Meier, Coin Dessus 11, 2863 Undervelier, téléphone 032 426 89 24.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

CEJEF

DIVISION TECHNIQUE

ÉCOLE PROFESSIONNELLE TECHNIQUE

ÉCOLE DES MÉTIERS TECHNIQUES

ÉCOLE SUPÉRIEURE TECHNIQUE



Dans le cadre de l'ouverture de la filière Informatique Option support, la division technique du CEJEF met au concours le poste suivant:

Enseignant-e de pratique Domaine Informatique Option support (80% à 100%)

Exigences pour le poste:

- Formation de base technique (informatique, automatisation, électronique, électricité, etc.) de niveau HES, brevet ou diplôme fédéral
- Expérience professionnelle de 5 ans au minimum et maîtrise du domaine support/help desk niveau 1 et 2 en informatique
- Aptitudes dans les domaines de l'installation matérielle et logicielle de postes de travail et de serveurs
- Autonomie, capacité d'intégration dans une équipe et flexibilité
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)

Votre mission:

- Formation pratique des apprenti-e-s informaticien-ne-s support
- Elaboration des supports de formation et planification des évaluations
- Dispense de quelques heures de théorie spécifique en informatique
- Participation aux procédures de qualifications exigées par le règlement d'apprentissage
- Intégration dans une équipe de formateurs spécialisés dans l'informatique
- Participation à des développements dans le cadre de mandats
- Gestion du matériel de formation et participation à l'élaboration du budget de la section informatique

Entrée en fonction: 1^{er} août 2013

Traitement: classe II pour l'enseignement pratique et classe I pour l'enseignement théorique de l'échelle des traitements «E» – Enseignants

Délai de postulation (avec documents usuels): 20 février 2013

Tout autre renseignement peut être obtenu auprès de:

Division technique, M. Jean Theurillat, directeur de la division, Cité des Microtechniques, 2900 Porrentruy, tél. 032 420 35 50, courriel: jean.theurillat@divtec.ch

Adresse de postulation: Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Mme Nathalie Barthoulot, directrice générale, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

CEJEF

DIVISION TECHNIQUE

ÉCOLE PROFESSIONNELLE TECHNIQUE

ÉCOLE DES MÉTIERS TECHNIQUES

ÉCOLE SUPÉRIEURE TECHNIQUE



A la suite du départ en retraite du titulaire, la division technique du CEJEF met au concours le poste suivant:

Enseignant-e de pratique au bureau technique - Domaine conception microtechnique et horlogère (100 %)

Exigences pour le poste:

- Diplôme d'ingénieur HES ou titre jugé équivalent
- Expérience professionnelle de 5 ans au minimum dans le domaine du dessin technique et de la conception mécanique et micromécanique
- Connaissances du domaine de l'horlogerie et de l'industrie
- Maîtrise des outils informatiques ainsi que des logiciels de CAO 3D tels qu'Inventor
- Facilité dans les contacts, particulièrement avec les jeunes
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)

Votre mission:

- Formation des apprenti-e-s dessinateur-trice-s – constructeur-trice-s en microtechnique
- Elaboration des supports de formation et responsabilité de l'évaluation des élèves
- Participation à des développements de projets industriels en collaboration avec FormaTTec
- Organisation et suivi des stages des élèves
- Participation aux tâches administratives du bureau technique

Entrée en fonction: 1^{er} août 2013

Traitement: classe II de l'échelle des traitements «E» - Enseignants

Délai de postulation (avec documents usuels): 20 février 2013

Tout autre renseignement peut être obtenu auprès de:

Division technique, M. Jean Theurillat, directeur de la division, Cité des Microtechniques, 2900 Porrentruy, tél. 032 420 35 50, courriel: jean.theurillat@divtec.ch

Adresse de postulation: Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Mme Nathalie Barthoulot, directrice générale, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

CEJEF

DIVISION TECHNIQUE



ÉCOLE PROFESSIONNELLE TECHNIQUE
ÉCOLE DES MÉTIERS TECHNIQUES
ÉCOLE SUPÉRIEURE TECHNIQUE

A la suite du départ en retraite du titulaire, la division technique du CEJEF, pour son Ecole des métiers techniques, met au concours le poste suivant:

Enseignant-e de pratique à l'atelier de micromécanique (100%)

Exigences pour le poste:

- CFC de mécanicien-ne ou de micromécanicien-ne ou titre jugé équivalent
- Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine et connaissances en électroérosion
- Expérience professionnelle dans l'horlogerie souhaitée
- Facilité dans les contacts, particulièrement avec les jeunes
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)

Votre mission:

- Suivi des pré-apprenti-e-s et des apprenti-e-s
- Organisation et suivi des stages des élèves
- Elaboration des supports de formation
- Participation aux tâches administratives de l'atelier

Entrée en fonction: 1^{er} août 2013

Traitement: classe IIIc de l'échelle des traitements «E» - Enseignants

Délai de postulation (avec documents usuels): 20 février 2013

Tout autre renseignement peut être obtenu auprès de:

Division technique, M. Jean Theurillat, directeur de la division, Cité des Microtechniques, 2900 Porrentruy, tél. 032 420 35 50, courriel: jean.theurillat@divtec.ch

Adresse de postulation: Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Mme Nathalie Barthoulot, directrice générale, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

CEJEF

DIVISION TECHNIQUE



ÉCOLE PROFESSIONNELLE TECHNIQUE
ÉCOLE DES MÉTIERS TECHNIQUES
ÉCOLE SUPÉRIEURE TECHNIQUE

Dans le cadre de son développement, la division technique du CEJEF met au concours le poste suivant:

Enseignant-e de pratique pour le laboratoire de métrologie (100%)

Exigences pour le poste:

- Diplôme d'ingénieur HES en micromécanique ou technicien ES en métrologie ou titre jugé équivalent
- Expérience professionnelle de 5 ans au minimum dans le domaine médical ou dans les microtechniques
- Facilité dans les contacts, particulièrement avec les jeunes

Votre mission:

- Réalisation de mesures sur mandats industriels (FormaTTec)
- Gestion complète du laboratoire de métrologie
- Accueil et formation des stagiaires
- Dispense de cours de formation continue (AvenirFormation)

Entrée en fonction: 1^{er} août 2013

Traitement: classe II ou IIIa (selon le profil) de l'échelle des traitements «E» - Enseignants

Délai de postulation (avec documents usuels): 20 février 2013

Tout autre renseignement peut être obtenu auprès de:

Division technique, M. Jean Theurillat, directeur de la division, Cité des Microtechniques, 2900 Porrentruy, tél. 032 420 35 50, courriel: jean.theurillat@divtec.ch

Adresse de postulation: Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Mme Nathalie Barthoulot, directrice générale, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont